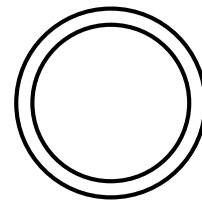
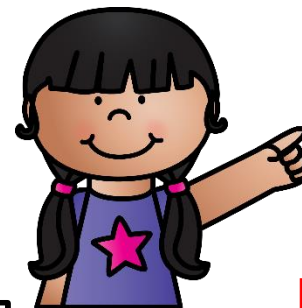


Le présent de l'impératif



Les
verbes en
« **-ER** »
ne prennent
pas de **(S)** à la
personne
du singulier.



MÉMO

❶ L'impératif sert
à exprimer un ordre, un conseil ou une interdiction.

MÉMO

❷ À l'impératif
le sujet n'est pas exprimé et il n'y a
pas de pronom personnel de conjugaison.

MÉMO

❸ À l'impératif
les verbes ne se conjuguent qu'à 3 personnes.

CHANTER

Chante

Chantons

Chantez

FINIR

Finis

Finissons

Finissez

PARTIR

Parte

Partons

Partez